

---

**Rapport de la commission sociale, jeunesse et petite enfance du 24 novembre 2015**

Rapporteur : Charles REY

**M 035 – 15.10 Parrain/marraine pour famille de réfugiés**

M. GIROD, Directeur général de l'Hospice général, distribue en préambule une newsletter du Secrétariat d'état aux migrations.

Il fait remarquer qu'un lit dans un abri PC coûte CHF 1'600.-/mois alors que dans un foyer collectif il coûte CHF 400.- à 500.-/mois.

Il explique que sur mandat de l'État, une demande d'autorisation de construire a été déposée pour la réalisation d'un foyer d'hébergement de la population mineure de 150 places derrière l'école primaire d'Aïre-Le Lignon.

Il précise que la question du logement de cette population est un problème fédéral, mais que la Confédération ne dispose pas de capacité de logement.

Un commissaire SOC demande où cette population loge actuellement.

Mme DANIEL MERKELBACH, de l'Hospice général, explique que les mineurs sont actuellement logés au foyer de Saconnex et que le foyer accueille 130 demandeurs pour une capacité de 50 places.

Elle précise que les mineurs concernés par cette mesure ont entre 15 et 18 ans et que ceux âgés de moins de 15 ans sont pris en charge par le Service de la protection des mineurs et sont logés dans des institutions genevoises d'éducation ou chez des membres de la famille ou en famille d'accueil.

Un motionnaire indique que la motion M 035 – 15.10 ressemble beaucoup à la motion M 034 – 15.10 même si elle est plus réduite. Cette motion vise également à améliorer l'accueil des réfugiés et à encourager les rencontres entre la population et les réfugiés, de même qu'à faciliter ces rencontres.

La Présidente trouve que la motion M 035 – 15.10 permet de créer des liens plus rapidement et de manière moins formelle ou organisationnelle.

Un motionnaire ajoute que, effectivement, la motion M 035 – 15.10 permet une certaine spontanéité sans passer par une organisation ni association intermédiaire.

M. BANDLER, responsable du service de la Cohésion sociale, explique que la mise en œuvre et le dimensionnement de ces deux motions va dépendre des ressources mises à disposition par le Conseil administratif.

Un commissaire MCG fait remarquer que le territoire genevois représente 0,6 % de la totalité du territoire et que le Canton doit accueillir 6 % de la population des réfugiés.

Mme DANIEL MERKELBACH explique que cela a été discuté dernièrement avec la Confédération et d'autres cantons. Il est vrai que la situation des cantons-villes est extrêmement difficile.

Elle relève que, à ce stade, la Confédération ne souhaite pas et ne va pas changer sa clé de répartition et ne va pas faire un calcul en proportion de la densité de la population et de la surface du territoire. Elle ajoute que de nombreux cantons suisses-allemands estiment que les cantons-villes devraient accueillir encore plus de migrants. Toutefois, elle souligne que la seule chose qui va faire diminuer la clé de répartition est la restructuration de l'asile. La Confédération a un projet de ce type et les cantons qui offriront des centres de départ ou d'arrivée à la Confédération sur leur territoire auront un système de compensation, c'est-à-dire que, pour le nombre de personnes accueillies dans le centre de la Confédération, une déduction sera opérée sur les arrivées pour le canton. Ce projet ne sera pas en vigueur avant 2020 si tout va bien.

Un motionnaire estime que le fait d'avoir des doublons ne pose pas de problème, que le fait d'avoir plusieurs initiatives est positif et qu'il est préférable, selon lui, que la Ville de Vernier en fasse trop que pas assez.

Après le départ des invités, M. APOTHELOZ estime qu'il ne faut qu'un seul rapporteur pour ces deux affaires.

Il rappelle que la situation actuelle est urgente, que ces deux motions vont être mises en place rapidement par le service de la Cohésion sociale (SCOS) après le vote du Conseil municipal.

Pour la motion M 035 – 15.10, il suggère de s'appuyer sur ce qui va être fait par l'Hospice général plutôt que de créer un 3<sup>ème</sup> réseau, après l'OSAR et l'Hospice général. Il souligne que l'Hospice général cherche des financements pour la personne chargée de la coordination de ce type d'activités. Selon lui, la Ville de Vernier n'aurait pas à subventionner une telle mise en œuvre puisque cette dernière œuvre déjà pas mal pour accueillir les migrants.

Une commissaire PLR souhaite savoir ce que décident les deux rapporteurs compte tenu de la remarque de M. APOTHELOZ.

Le rapporteur PS estime qu'il va être effectivement difficile de séparer les interventions qui correspondent à l'une ou l'autre des motions sur un rapport qui doit faire une synthèse.

Aucun des rapporteurs ne cédant, les deux rapports sont conservés.

Un commissaire MCG fait part de son inquiétude face une situation de plus en plus critique, des coûts obligatoires semblent peu adéquats, et que par rapport à la motion 034 – 15 10, la motion 035 – 15.10 lui semble plus attrayante en raison de son coté plus chaleureux.

Un commissaire PDC-PBD-VL dit que si la motion 034 – 15.10 peut être menée à bien avec les forces en ressources humaines actuelles, cela ne lui pose pas de problème. Quand à la motion 035 – 15.10 il lui semble qu'une même action est menée au niveau cantonal par l'Hospice général.

Dès lors, il rassure les commissaires sur le fait que la mise en œuvre de la motion M 034 – 15.10 ne nécessitera pas de coûts supplémentaires.

Un commissaire MCG aimerait savoir si le SCOS, peut-être au travers de la FASe, a pu observer cette volonté de participer de la part des migrants et dans quelle proportion.

M. BANDLER estime que cette question est complexe et qu'il est impossible d'y répondre de manière chiffrée. Il explique que de nombreux groupes, tels que les Contrats de quartier, accueillent des migrants.

Il signale qu'un projet va être mis sur pied prochainement pour essayer que les femmes migrantes qui suivent des cours de français deviennent bénévoles pour les ludothèques.

Il relève qu'une cinquantaine de personnes se sont présentées lors de l'Assemblée constitutive du Contrat de quartier LIBELLULES/GORDON-BENNETT dont une partie de primo migrants.

## **VOTE**

**9 OUI (4 SOC., 1 VERT, 1 PLR, 1 PDC-PBD-VL et 2 MCG),  
et 2 Abst. (1 PDC-PBD-VL, 2 MCG)**

**La motion M 035 – 15.10 Parrain/Marraine pour famille de réfugiés est acceptée à la majorité.**